



LA DEMARCHE D'HABILITATION ELECTRIQUE

Franck LOMBARD
Ingénieur Conseil
CARSAT Centre-Val de Loire



- ☑ L'habilitation - c'est complexe
- ☑ L'habilitation – c'est hard
- ☑ L'habilitation pour les experts
- ☑ L'habilitation électrique fait plus peur que le risque électrique ?
- ☑ Risque électrique – un vrai risque ?



Démarche
d'habilitation électrique



- ☑ L'habilitation - c'est facile
- ☑ L'habilitation - c'est soft
- ☑ L'habilitation pour les nuls
- ☑ L'habilitation électrique – même pas peur !
- ☑ Risque électrique et autres risques – même combat !



QUAND ON REGARDE LE CODE DU TRAVAIL...!

« **Art. R. 4544-9.** – Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités. »

« **Art. R. 4544-10.** – Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées.

L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

« Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées. »

Il est question de ...



- ☑ Travailleur habilité
- ☑ Limites des attributions qui lui sont confiées
- ☑ Nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer
- ☑ L'employeur s'assure que
- ☑ Le travailleur a reçu la formation théorique et pratique
- ☑ Connaissance des risques liés à l'électricité et
- ☑ des mesures à prendre
- ☑ pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées.



CE QUE DIT LA NORME...NFC 18-510 / NFC 18 550 !

5.2 Evaluation du besoin initial



« Indépendamment de l'HABILITATION,

l'évaluation des besoins en formation doit être conduite par
l'EMPLOYEUR

pour tout salarié potentiellement exposé au risque électrique,
c'est-à-dire

pour les personnes à qui sont confiées des OPERATIONS. »



Annexe de l'avis après formation à l'attention de l'employeur (NFC 18-510)

Avant de remettre le titre d'habilitation à l'intéressé,



l'employeur doit s'assurer :

- ☑ que les symboles proposés à l'issue de la formation sont cohérents avec les opérations qu'il souhaite confier à la personne concernée par la présente appréciation ;
- ☑ que le domaine d'application de l'habilitation est convenablement cerné et notamment qu'il ne risque pas de placer le titulaire dans une situation pour la gestion de laquelle il n'aurait pas été formé ; »



Annexe de l'avis après formation...suite

l'employeur doit s'assurer :

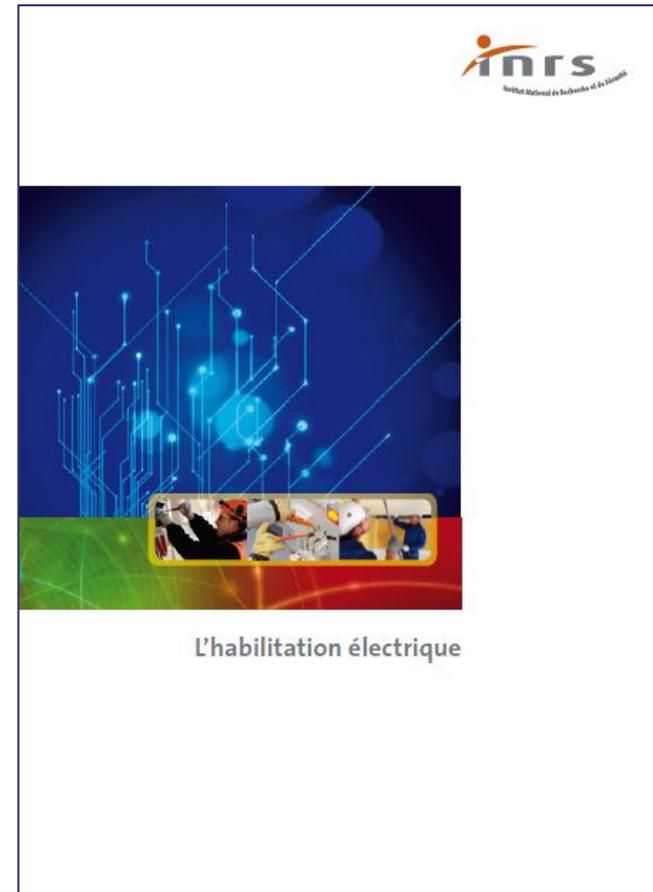
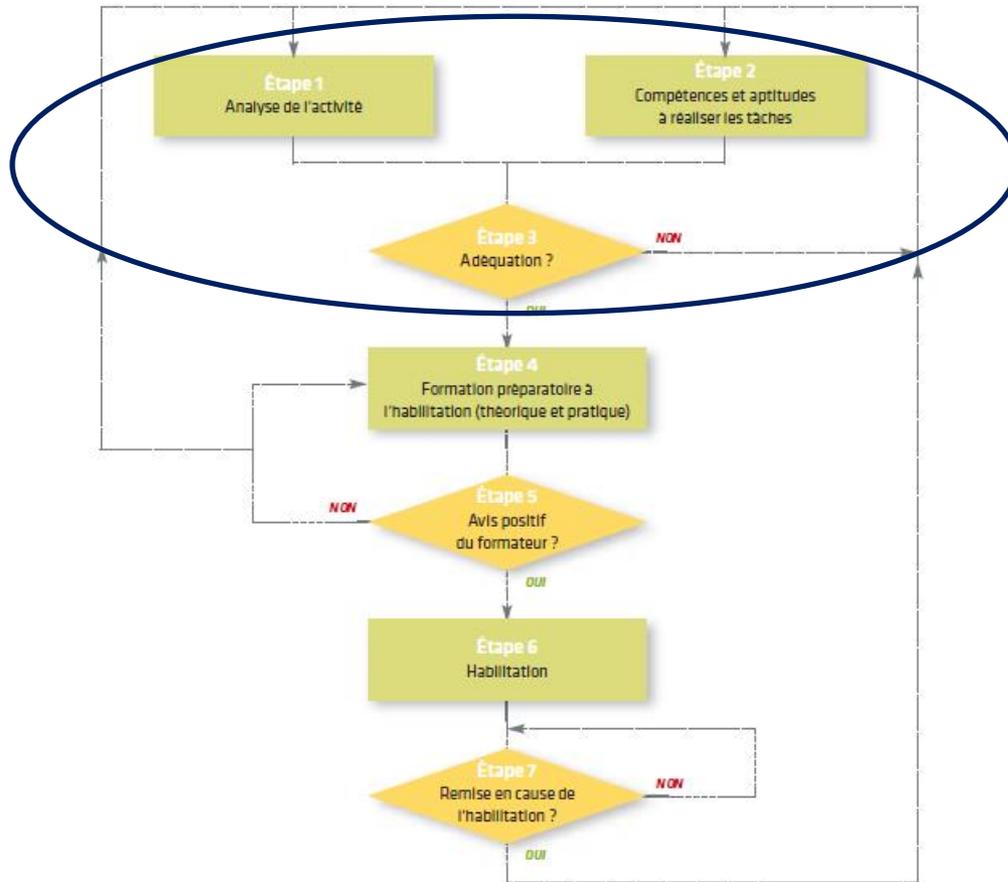


- ☑ que la personne concernée possède les compétences nécessaires à l'accomplissement de ces opérations ;
- ☑ que la personne concernée possède les aptitudes, notamment médicales, à l'accomplissement de ces opérations ;
- ☑ qu'elle présente, vis-à-vis du risque électrique, un comportement compatible avec la bonne exécution de ces opérations.

Une information sur les instructions de sécurité générales relatives à la prévention du risque électrique doit, lorsqu'elles existent, compléter cette formation. »

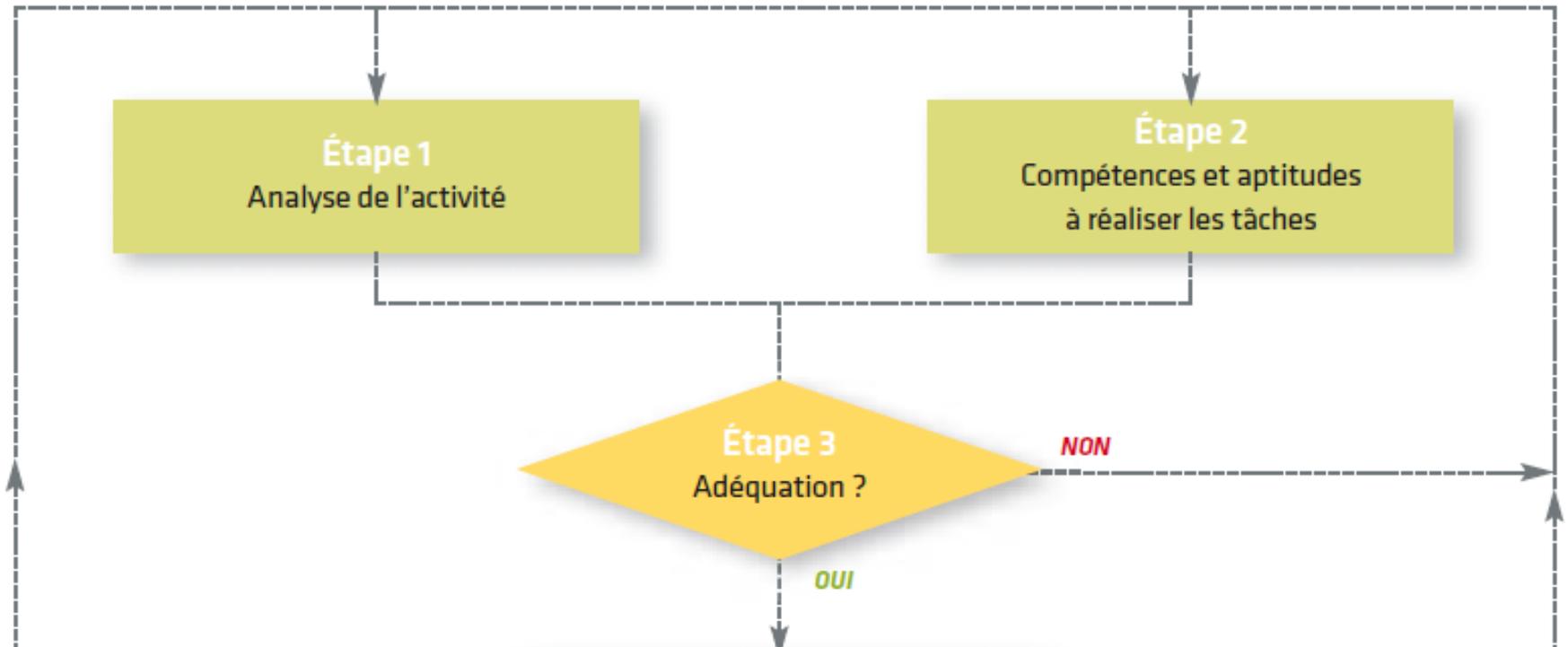


DÉMARCHE DE BON SENS...!





DEUX ÉTAPES FONDAMENTALES...!



UNE QUESTION CRUCIALE !





EVALUATION DU BESOIN...!

RECUEIL D'INFORMATIONS AVANT FORMATION PRÉALABLE À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE	
Entreprise :	
Nom du demandeur :	
Qualité :	
Nom du candidat :	
1. Profil du candidat	
Statut <input type="checkbox"/> Stagiaire <input type="checkbox"/> Apprenti <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> Travailleur temporaire <input type="checkbox"/> Autre :	Niveau d'habilitation avant formation <input type="checkbox"/> Possède un titre en cours de validité : Symbole(s) : Restriction(s) : Date de formation : <input type="checkbox"/> Si habilité par son précédent employeur : Symbole(s) : Restriction(s) : Date de formation : <input type="checkbox"/> A déjà été habilité mais ne l'est plus depuis : Symbole(s) : Habilité durant : années





EVALUATION DU BESOIN (SUITE)...!

2. Tâches et missions visées	
<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Encadrement<input type="checkbox"/> Exécution<input type="checkbox"/> Surveillance<input type="checkbox"/> Vérification d'installation<input type="checkbox"/> Mesurage<input type="checkbox"/> Essais<input type="checkbox"/> Manœuvres (<i>coupure, réendenchement, réarmement</i>)<input type="checkbox"/> Autre(s) tâche(s)	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Remplacement à l'identique<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> fusible<input type="checkbox"/> prise de courant<input type="checkbox"/> interrupteur<input type="checkbox"/> lampe<input type="checkbox"/> Raccordement d'un circuit en attente et protégé<input type="checkbox"/> Dépannage d'armoires ou d'installations<input type="checkbox"/> Modification d'installations<input type="checkbox"/> Consignation<input type="checkbox"/> Autre (<i>à préciser</i>)
<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Opérations sur installations photovoltaïques<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> dépannage<input type="checkbox"/> pose des modules<input type="checkbox"/> connexion des modules<input type="checkbox"/> raccordement, réalisation de l'installation électrique<input type="checkbox"/> couvreurs ou étancheurs qui effectuent des travaux à proximité de capteurs	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Opérations sur batteries Domaine (<i>industrie, automobile..., préciser</i>)Niveaux de tension maxi en VCapacité en Ah

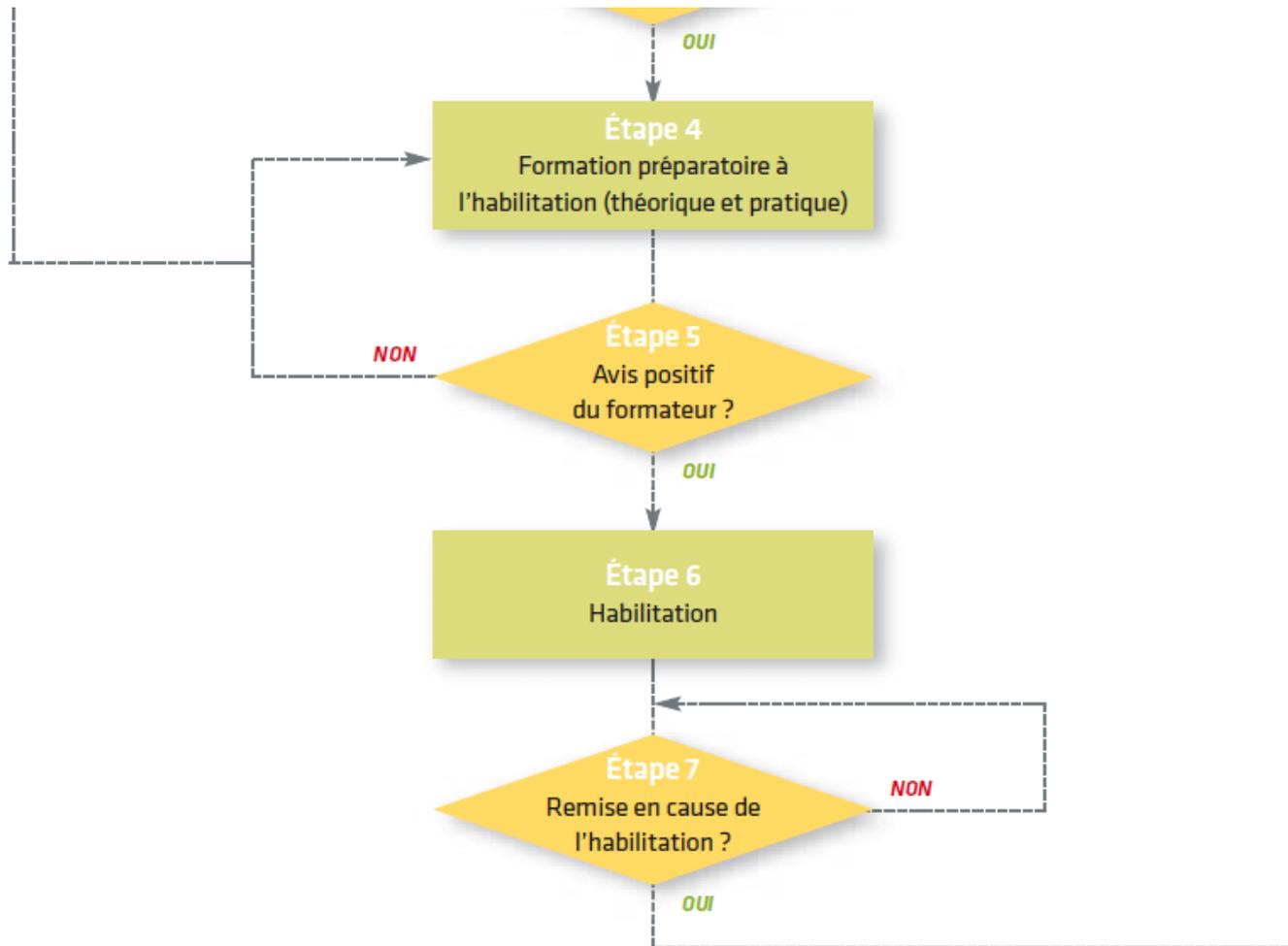




EVALUATION DU BESOIN (SUITE)...!

3. Environnement de travail	
<input type="checkbox"/> En équipe <input type="checkbox"/> Seul <input type="checkbox"/> Chez des particuliers <input type="checkbox"/> Dans des locaux tertiaires (bureaux, collectivités, écoles...) <input type="checkbox"/> En industrie (réseau, armoire de distribution) <input type="checkbox"/> Sur réseau de distribution (RTE, ERDF) <input type="checkbox"/> Chantier de travaux public avec présence de risques électriques (aérien, souterrain) <input type="checkbox"/> Avec accès à des locaux à risque spécifique électrique <input type="checkbox"/> Autre :	
4. Périmètre du domaine électrique	
<input type="checkbox"/> TBT ($U_{vca} \leq 50 \text{ V}$ et/ou $U_{vcc} \leq 120 \text{ V}$) <input type="checkbox"/> BT ($50 \text{ V} < U_{vca} \leq 1\,000 \text{ V}$ et/ou $120 \text{ V} < U_{vcc} \leq 1\,500 \text{ V}$) <input type="checkbox"/> HTA ($1\,000 \text{ V} < U_{vca} \leq 50\,000 \text{ V}$ et/ou $1\,500 \text{ V} < U_{vcc} \leq 75\,000 \text{ V}$) <input type="checkbox"/> HTB ($U_{vca} > 50\,000 \text{ V}$ et/ou $U_{vcc} > 75\,000 \text{ V}$)	<input type="checkbox"/> PNST accessibles en TBT <input type="checkbox"/> PNST accessibles en BT <input type="checkbox"/> PNST accessibles en HTA <input type="checkbox"/> PNST accessibles en HTB
<p>U_{vca} - Tension en courant alternatif U_{vcc} - Tension en courant continu</p>	<p>PNST - Pièces nues sous tension</p>
5. Demande de l'entreprise	
<input type="checkbox"/> Formation non habilitante <input type="checkbox"/> Formation habilitante <input type="checkbox"/> formation initiale (1 ^{re} formation) <input type="checkbox"/> recyclage (même symbole)	

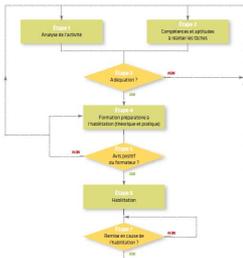






LA DÉMARCHE D'HABILITATION EN RÉSUMÉ !

- ☑ Une évaluation rigoureuse du besoin.
- ☑ Un contrôle d'adéquation entre le besoin et les ressources
- ☑ Une formation à la prévention du risque électrique adaptée et de qualité
- ☑ La validation des acquis (savoirs et savoir-faire)
- ☑ La délivrance d'un titre d'habilitation (formation + compétences aptitudes + précisions quant au périmètre)
- ☑ L'HABILITATION doit être examinée au moins une fois par an et chaque fois que cela s'avère nécessaire.





POUR ETRE AU TOP...!

L'employeur doit ;

- Etre acteur de la démarche avant et après la formation préalable à l'habilitation électrique.
- Mener une démarche de bon sens, à partir d'une réflexion en amont et cohérente avec le besoin.
- Si nécessaire , se faire conseiller par des « sachants » ce qui pose le principe de bien faire le tri parmi les ressources sur lesquelles il va s'appuyer (Formateurs et OF).

Le Réseau AM- RP propose des conseils et des outils pour accompagner les entreprises.

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Franck LOMBARD
Ingénieur Conseil
CARSAT Centre-Val de Loire